



Hauteur porte minimale ?

Par **remoi**, le **15/12/2020 à 13:36**

Bonjour,

Je souhaite effectuer une percée dans ma maison afin d'y construire une porte pour accès vers l'extérieur. Outre les demandes normales auprès de la mairie, existe-t-il une hauteur minimale légale à respecter.

Mon ouverture ne pourrait dépasser 1m40 en hauteur.

Merci

Par **Zénas Nomikos**, le **15/12/2020 à 13:57**

Bonjour,

rendez-vous dans votre CAUE le plus proche dans votre département :

<https://www.fncaue.com/>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_d%27architecture,_d%27urbanisme_et_de_l%27environnement

Par **youris**, le **15/12/2020 à 14:48**

bonjour,

La hauteur standard d'une porte sur l'extérieur est de 2,15 m et sa largeur de 90 cm.

La hauteur normalisée d'une porte d'intérieur est, elle, au minimum de 2,04 mètres.

une porte de 1,40 m de hauteur ne peut être considérée comme une porte, tout au plus comme une trappe.

salutations